



Commission
scolaire de
la Capitale

Le guide du représentant



Comité de parents



ANNÉE 2011-2012

JUILLET 2011				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AOÛT 2011				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

6 JOURS DE TRAVAIL
2 JOURS DE CLASSE

SEPTEMBRE 2011				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

21 JOURS DE TRAVAIL
20 JOURS DE CLASSE

OCTOBRE 2011				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

20 JOURS DE TRAVAIL
19 JOURS DE CLASSE

NOVEMBRE 2011				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

22 JOURS DE TRAVAIL
21 JOURS DE CLASSE

DÉCEMBRE 2011				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

16 JOURS DE TRAVAIL
16 JOURS DE CLASSE

JANVIER 2012				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

17 JOURS DE TRAVAIL
16 JOURS DE CLASSE

FÉVRIER 2012				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29		

21 JOURS DE TRAVAIL
20 JOURS DE CLASSE

MARS 2012				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

17 JOURS DE TRAVAIL
17 JOURS DE CLASSE

AVRIL 2012				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

19 JOURS DE TRAVAIL
18 JOURS DE CLASSE

MAI 2012				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

22 JOURS DE TRAVAIL
21 JOURS DE CLASSE

JUIN 2012				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

19 JOURS DE TRAVAIL
16 JOURS DE CLASSE

	Journées de congé
	Journées pédagogiques fixes
	Semaine de relâche
	Période de fermeture

	Assemblée générale du Comité de parents
	Réunion de l'exécutif
	Formation
	Conseil des commissaires
	Soirée d'information
	Souper reconnaissance
	Conseil d'établissement

Mot de la présidence



Bienvenue! Félicitations! Vous avez été élus par vos pairs pour représenter les parents de vos établissements. C'est un rôle important et essentiel au fonctionnement du monde scolaire. Ce guide se veut un outil de travail pour vous aider dans votre tâche de représentant. Il contient des informations qui vous seront utiles tout au long de l'année.

« Le comité de parents : pivot de la participation parentale » ainsi s'intitule le fascicule de formation préparé par la Fédération des comités de parents. À mon avis, cette simple phrase illustre parfaitement ce qu'est le comité de parents. Pourquoi? Parce que nous sommes la courroie de transmission d'information provenant des parents vers la commission scolaire. Lors de nos rencontres mensuelles, nous nous retrouvons entre parents pour partager nos expériences et nos opinions. Le comité de parents, en plus d'être une instance de consultation incontournable pour la commission scolaire, est la seule structure scolaire permanente, vouée à l'expression de nos besoins et à la promotion de notre participation.

La Loi sur l'instruction publique nous donne un beau et grand rôle : celui de consultant auprès de la commission scolaire. Cette fonction peut paraître exigeante, mais il est de notre responsabilité de donner notre avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire. Étant un organisme consultatif, notre influence en tant que parents est proportionnelle à la qualité des avis émis. Le comité de parents est le porte-parole des parents à la commission scolaire et nous pouvons être fiers d'être des agents de changement dans le milieu scolaire.

J'entreprends ma première année à titre de président avec beaucoup d'enthousiasme entouré d'une équipe dynamique. J'ai retenu de mes années au comité de parents que ce que l'on en reçoit est tributaire de l'énergie que l'on y amène. Alors exprimez-vous.

Bonne année scolaire 2011-2012.

Régent Raymond
Président
Comité de parents
Commission scolaire de la Capitale

Mot de la présidente de la Commission scolaire de la Capitale

Depuis toujours, les parents contribuent à la vie scolaire de leurs enfants en prenant une part active à travers de multiples implications bénévoles. Bien que le point de départ de cette participation soit l'école elle-même, les différents conseils et comités, dont le comité de parents de la commission scolaire, sont autant de tribunes essentielles qui génèrent des effets bénéfiques pour l'ensemble des élèves.

Encore cette année, nous nous affairerons à développer notre solidarité, à partager nos idées et nos solutions afin de relever, ensemble, le défi d'un enjeu primordial; la réussite de nos élèves.

Je vous invite donc chaleureusement, chers parents, à vivre activement la vie démocratique scolaire au sein du comité de parents de la Commission scolaire de la Capitale et vous remercie à l'avance pour votre précieuse collaboration à ce chapitre.

La présidente,


Murielle Gingras

Mot du directeur général de la Commission scolaire de la Capitale

Depuis quelques années déjà, le Québec tout entier se mobilise avec énergie et vigueur pour atteindre les plus hauts niveaux de persévérance et de réussite scolaires. Le défi est ambitieux, mais combien stimulant pour nous tous! En ce sens, la convention de partenariat signée l'an passé avec la ministre, de même que les conventions de gestion et de réussite éducative convenues récemment avec les établissements constitueront des leviers importants en permettant le déploiement de divers moyens visant à atteindre les meilleurs résultats possible pour nos jeunes.

L'année 2011-2012 sera également une année de bilan et d'actualisation de notre Plan stratégique. Comme parents, vous serez aux premières loges de ce travail d'envergure qui mobilisera nos énergies et nous permettra de nous projeter en avant. Il va sans dire que tous les membres du personnel de notre organisation continueront de s'investir pleinement afin de contribuer à la réussite de nos élèves. Mais ils ne seront pas seuls. En effet, l'appui et le soutien que vous donnerez à cette vaste entreprise par votre engagement aux conseils d'établissement, dans les organismes de participation des parents ou au sein du comité de parents seront autant d'occasions de contribuer à la réussite de notre projet commun. Soyez assuré(e) que vous pourrez compter sur la collaboration de l'équipe de la direction générale qui accompagnera à nouveau cette année le comité de parents de la commission scolaire.

Bonne année scolaire 2011-2012!

Le directeur général,



Pierre Lapointe

Table des matières



Mot de la présidence	1
Mot de la présidente de la commission scolaire	3
Mot de la directrice générale de la commission scolaire	3
Qu'est-ce que le comité de parents ?	6
Comment le comité de parents est-il formé ?	6
Quel est le rôle du comité de parents ?	6
Qu'est-ce que le comité de parents fait pour ses représentants et les membres parents au conseil d'établissement ?	7
Où et quand se déroulent les assemblées du comité de parents ?	7
Quels sont les postes à combler au comité de parents ?	8
Quels sont les différents comités de la commission scolaire et quelle est la participation des représentants ?	9
Qu'est-ce que la Fédération des comités de parents du Québec	12
Comment fonctionne l'assemblée générale du comité de parents ?	13
Règles relatives au remboursement des frais encourus	15
Calendrier des réunions et des sessions de formation du comité de parents	17
Adresses et répertoires téléphoniques	18
Principaux sigles utilisés par le comité de parents	22
Indices de défavorisation	23
Mémo	24
Trajet pour se rendre à l'école Cardinal Roy	25

Qu'est-ce que le comité de parents ?

Seul organisme obligatoire composé exclusivement de parents élus provenant de chacune des écoles de la commission scolaire. Ce comité a la responsabilité de développer et de favoriser la participation parentale en éducation en faisant en sorte que les parents soient présents à tous les paliers de la commission scolaire pour qu'ensemble ils obtiennent l'éducation qu'ils désirent pour leurs enfants.



Comment le comité de parents est-il formé ?



Au cours du mois de septembre, lors de l'assemblée générale des parents dans chacune des écoles, il y a élection d'un représentant parmi les parents élus au conseil d'établissement (LIP, art. 189). Un substitut au représentant est également élu à cette assemblée pour siéger et voter à la place du représentant au comité de parents lorsque celui-ci est empêché de participer à l'assemblée générale du comité de parents. Un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) siège également au comité de parents.

N.B.: Lorsque le représentant ne peut assister à l'assemblée générale; c'est à lui que revient la responsabilité de prévenir son substitut pour le remplacer.

Quel est le rôle du comité de parents ? (LIP art, 192 et 193)

Le comité de parents est une instance de consultation incontournable. C'est un comité consultatif de la commission scolaire. Il est consulté par celle-ci sur différents sujets tels que:

- L'utilisation des immeubles, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- La détermination des services dispensés dans chaque école;
- Le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes;
- Les ressources financières accordées aux écoles;
- Les critères d'inscription et de transfert des élèves;
- Le plan stratégique de la commission scolaire.



Le comité de parents a la responsabilité « de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire ».

Il donne son avis, par résolution dûment votée, à la commission scolaire sur les différents dossiers présentés au comité de parents pour prise de décision au conseil des commissaires.

C'est également un endroit pour recevoir des informations privilégiées puisque la Direction générale de la commission scolaire participe à toutes les réunions.

Le comité doit également désigner, parmi les représentants élus, les personnes qui participeront aux divers comités formés par la commission scolaire (Voir page 9).



Qu'est ce que le comité de parents fait pour ses représentants et les membres parents au conseil d'établissement ?

En conformité avec son plan d'action, le comité de parents organise des soirées de formation pour ses représentants mais également pour les membres des conseils d'établissement. Au printemps, il offre aux parents une formation sur le budget. Il favorise la participation des représentants et des substituts au Congrès de la FCPQ et à diverses activités.

De plus, une fois l'an, il invite les présidents des conseils d'établissement à une soirée d'information.

Où et quand se déroulent les assemblées du comité de parents ?

Le comité de parents siège majoritairement le 4^e mercredi du mois à l'exception des mois de décembre et juin. Il est prévu dix réunions dont la première a lieu au début du mois d'octobre. Les rencontres se déroulent à l'école secondaire Cardinal-Roy au 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy à Québec de 19h30 à 22h30 (trajet au dos du document).

Lors de l'assemblée générale d'élections en octobre, les représentants sont appelés à élire parmi tous les représentants, le président du comité de parents (LIP art, 190) ainsi que deux parents commissaires qui représenteront les parents au conseil des commissaires. (LIP art, 143 et 145). Le comité exécutif sera également formé lors de cette soirée.



Le stationnement lors des rencontres est gratuit. Les frais de gardiennage ainsi que les frais de transport sont remboursés selon les « Règles relatives au remboursement des frais encourus » (voir page 15).



Quels sont les postes à combler au comité de parents ?

Le comité de parents désigne parmi ses représentants lors de son assemblée générale d'élections un comité exécutif. Cette instance prépare les assemblées générales et s'assure du suivi des résolutions adoptées. Il est constitué d'un :

Présidence : Régent Raymond

Téléphone : 418 523-0572

Courriel : rraymond@oricom.ca

Parent commissaire primaire : Nathalie Racette

Téléphone : 418 621-5133

Courriel : samuelps@videotron.ca

Parent commissaire secondaire : Manon Robitaille

Téléphone : 418 842-4652

Courriel : manon.robaille70@hotmail.com

Vice-présidence niveau primaire : Jean-Philippe Chartré

Téléphone : 418 842-4577

Courriel : jpchartre@yahoo.ca

Vice-présidence niveau secondaire : Jean Frédéric

Téléphone : 418 683-8344

Courriel : jean.frederick@dgag.ca

Trésorier : Xavier Daboval

Téléphone : 418 843-9213

Courriel : patkdabo@yahoo.ca

Secrétaire-trésorier : Lyne Cloutier

Téléphone : 418 844-2315

Courriel : lyneclou@yahoo.ca



Quels sont les différents comités de la commission scolaire et quelle est la participation des représentants ?

Le représentant nommé ou élu pour siéger sur les différents comités de la commission scolaire exerce pleinement et librement ses fonctions dans le meilleur intérêt des élèves.

En l'absence du représentant, c'est à celui-ci de s'assurer que son substitut puisse le remplacer pour assister à la rencontre.

Voici les différents comités



Comité consultatif du transport (CCT) (LIP art, 188)

Le représentant est appelé à prendre des décisions sur les coûts du transport du midi, sur le remboursement des laissez-passer du RTC pour les personnes concernées, sur l'établissement des zones dangereuses et sur tout ce qui peut concerner le transport.

Nom : Martin Labbé

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Philippe Pinsonneault

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CEPU)

Ce comité discute et fait des recommandations au conseil des commissaires sur des sujets tels que les bassins d'alimentation, le maintien et la fermeture d'école, l'achat et la vente des bâtisses, l'entretien, l'amélioration et la construction d'écoles.

Nom : Nathalie Racette

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : _____

Téléphone : Manon Robitaille

Courriel : _____

Nom : _____

Téléphone : Isabelle Cencig

Courriel : _____

Substitut : Bruno Serré

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité des technologies de l'information et des communications (TIC)

Les membres du comité approuvent les planifications et mandats visant à développer le secteur de l'information. Il approuve également la réalisation de projets novateurs : choix de logiciels, stratégies d'implantation, réseau télécommunication, achats regroupés d'équipement.

Nom : Manon Robitaille

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Bruno Serré

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'information et de communication

Le représentant participe à l'élaboration de documents et au site Internet pour faciliter la communication et l'information avec les parents.



Nom : Daniel Boudreau

Téléphone : _____


Courriel : _____

Substitut : Philippe Pinsonneault

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'équilibre budgétaire et investissements (LIP art, 275, 276 et 277)

 Ce comité étudie toutes les enveloppes budgétaires octroyées par le MELS ou provenant de la taxe scolaire. Il s'assure, entre autres, d'une répartition équitable des sommes allouées pour la réussite éducative, la défavorisation, la réalisation de projets, etc. Il examine les montants qui doivent servir aux investissements et il fixe le taux de taxation. Il vise à ce que l'équilibre soit maintenu entre les dépenses et les revenus. Les recommandations du comité sont acheminées au conseil des commissaires pour décision finale.

Nom : Topwe Mwene-Mbeja

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Philippe Pinsonneault

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'étude d'une demande de révision de décision

Ce comité étudie les demandes formulées par les parents suite à un litige. Les représentants du comité rendent une décision après avoir entendu toutes les personnes impliquées dans ce litige. Advenant une insatisfaction de la décision rendue par le comité, les parents concernés peuvent se présenter au conseil des commissaires pour faire appel.

Nom : Jean Frédéric

Téléphone: _____

Courriel : _____

Nom : Jean-François Lehoux

Téléphone: _____

Courriel : _____

Substitut : Manon Robitaille

Téléphone : _____

Courriel : _____



Un rapport écrit doit être produit faisant état des sujets discutés lors des rencontres de ces comités.



Qu'est-ce que la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) ?

Sa mission est de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des parents des élèves des écoles publiques primaires et secondaires de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants.

Elle poursuit cette mission à travers les champs d'activités suivants : l'information, la formation, l'animation, les services-conseils, les publications, la représentation, la recherche et la consultation.

Ce soutien s'adresse particulièrement aux parents engagés dans les différentes structures de participation.



Comment fonctionne l'assemblée générale ?



PROJET D'ORDRE DU JOUR

N.B.: Les documents joints sont placés selon leur apparition à l'ordre du jour.




1. **Ouverture de l'assemblée** (mot de la présidence)
2. **Droit de parole au public** (les parents ou citoyens désireux de s'adresser au comité de parents ont leur place à ce point de l'ordre du jour.)
3. **Adoption de l'ordre du jour** (la possibilité pour un représentant d'ajouter au point 9 et au point 13 un sujet soit pour information ou pour discussion)
4. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente** (correction s'il y a lieu du procès-verbal et vérification des présences pour les remboursements)
5. **Suivi au procès-verbal de l'assemblée générale précédente** (la présidence et la Direction générale rendent compte des suivis qui ont été faits)
6. **Information du représentant(e) au comité CSEHDAA** (le représentant informe le comité de parents des discussions et des préoccupations du CCSEHDAA)
7. **Départ de consultation** (présentation faite par les représentants de la commission scolaire et questions d'éclaircissement)
8. **Retour de consultation** (commentaires et recommandations du comité de parents aux représentants de la commission scolaire sur un document soumis à la consultation)
9. **Parole aux représentants du comité de parents** (chaque représentant a la possibilité d'apporter ses questions, les problématiques et les réalisations positives de son école. Aucun sujet personnel n'est discuté à ce point.)
 - 9.1...
10. **Questions et échanges**
 - 10.1 **avec la Direction générale de la commission scolaire** (donne diverses informations concernant les écoles ou la commission scolaire. Les représentants ont la possibilité de poser leurs questions.)
 - 10.2 **avec les parents commissaires** (donne le résumé des rencontres du conseil des commissaires.)
11. **Trésorerie** (le trésorier du comité de parents informe du solde, des dépenses ainsi que certaines propositions concernant le budget)
12. **Informations**
 - 12.1 **de la présidence** (informe de différents sujets)
 - 12.2 **des représentants sur les différents comités de la commission scolaire** (le représentant peut faire part des sujets discutés dans son comité)
13. **Autres sujets** (tout autre sujet qui peut intéresser les parents)
 - 13.1...

14. **Prochaine réunion de l'exécutif** : (l'exécutif prépare l'assemblée générale suivante; les représentants qui voudraient mettre un point de décision à l'ordre du jour sont invités à informer l'exécutif lors de sa réunion.)

15. **Prochaine réunion** : (date de la prochaine assemblée générale)

16. **Levée de l'assemblée**

Pictogrammes utilisés sur l'ordre du jour:

-  Document joint (documentation jointe dans l'enveloppe de l'assemblée générale)
-  Document déjà reçu (documentation reçue lors d'une assemblée générale précédente)
-  Document déposé séance tenante (documentation déposée sur place à l'assemblée générale)

Après discussion sur différents sujets, les décisions sont prises par résolution dûment votée par les représentants.

Règles relatives au remboursement des frais encourus



1. Titre

Règles relatives au remboursement des frais encourus par le représentant dans l'exercice de ses fonctions pour le comité de parents.

2. Objectif

Établir un cadre de remboursement des frais encourus par les membres du comité de parents dans l'exercice de leurs fonctions.

3. Définitions

3.1 Frais de représentation

Frais encourus par un représentant alors qu'il est mandaté pour représenter le comité de parents. Cette dépense doit être raisonnable, pertinente et être en lien avec la mission du comité de parents.

3.2 Pièces justificatives

On entend par pièces justificatives toutes les factures originales des dépenses effectuées et, pour ce qui est du kilométrage et du gardiennage, le formulaire de remboursement du comité de parents qui est remis dans l'enveloppe de l'assemblée générale ou encore, disponible sur la page internet du comité de parents : <http://www.cscapitale.qc.ca/parents-eleves/comite-parents.html>

3.3 Preuve de déplacement

Document qui permet de prouver la participation du membre à l'activité (ex. procès-verbal, reçu de congrès, etc.).

3.4 Voyage

Déplacement autorisé par le comité de parents pour un représentant dans l'exercice de ses fonctions au cours duquel des frais de transport, de logement et de subsistance sont encourus.

3.5 Réunion

Assemblée générale, réunion du comité exécutif, comité de travail ou comités de la commission scolaire ou toute autre activité organisée par le comité de parents.

4. Qui a droit au remboursement ?

Tout représentant, substitut ou toute personne préalablement nommée par le comité de parents qui assiste à une réunion.

Les cas particuliers doivent faire l'objet d'une demande à l'exécutif.

5. Frais de transport

Les frais de transport sont remboursables sur la base d'un taux par kilomètre déterminé par résolution du comité de parents. Le taux actuel est de 44¢/kilomètre.

Un montant minimum de 2 \$ est défrayé pour les déplacements inférieurs à 5 km (aller et retour).

Pour soutenir le covoiturage, le comité de parents rembourse les frais du représentant ou du substitut qui fournit le transport en covoiturage à raison de 54¢/kilomètre, les représentants ou substitués transportés n'ont pas d'indemnité de déplacement mais s'identifient au moyen du formulaire de remboursement des frais encourus.

a) Le kilométrage est calculé à partir du lieu de résidence jusqu'au lieu de rencontre, et du lieu de rencontre au lieu de résidence.

b) Dans le cas de déplacements à l'extérieur du territoire de la commission scolaire, le déplacement ainsi que le moyen de transport à privilégier doivent avoir été acceptés à priori par l'exécutif. Le moyen de transport le plus économique est privilégié.

c) Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

d) Les frais d'autobus sont remboursés sur présentation de pièces justificatives pour les déplacements en dehors du territoire de la commission scolaire. Pour les déplacements sur le territoire de la commission scolaire, le taux du RTC, au coût unitaire, est appliqué.

e) Généralement les frais de taxi pour les réunions ne sont pas payés. Le remboursement se fait selon le kilométrage.

6. Frais de gardiennage

Les frais de gardiennage encourus sont remboursés jusqu'à un montant maximum de 16 \$ par réunion.

7. Congrès et Colloques

Le comité de parents adopte par résolution le nombre de participants au congrès et colloques et les modalités pour les frais entourant ce type d'activité.

Si aucune modalité n'est spécifiée, aucun remboursement ne pourra être réclamé pour le kilométrage et le gardiennage.



8. Rôle et responsabilité

L'exécutif du comité de parents est responsable de l'application de la présente politique de remboursement.

9. Modalités de remboursement

Toute autre dépense sera remboursée sur présentation des pièces justificatives et sous approbation de l'exécutif.

Le dépôt des réclamations pour les remboursements de frais se fera en décembre et en juin sur les formulaires appropriés et dûment complétés par les membres.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES SESSIONS DE FORMATION ET DES SOIRÉES D'INFORMATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les mercredis : à 19h30

5 octobre 2011 (Assemblée d'élections)

26 octobre 2011

23 novembre 2011

14 décembre 2011

25 janvier 2012

22 février 2012

28 mars 2012

25 avril 2012

23 mai 2012

20 juin 2012 (dernière réunion 2011-2012)

*Remboursement des frais **

*Remboursement des frais **

EXÉCUTIF

Les lundis : à 19h30

29 août 2011

12 septembre 2011

17 octobre 2011

7 novembre 2011

28 novembre 2011

16 janvier 2012

6 février 2012

12 mars 2012

9 avril 2012

7 mai 2012

4 juin 2012

27 août 2012 (dernière réunion 2011-2012)

FORMATIONS : (pour les membres du comité de parents et les parents membres des conseils d'établissement)

Les mercredis : (en soirée)

11 octobre 2011 (*Les conseils d'établissement*) (*offert par la commission scolaire*)

26 octobre 2011 (*Le comité de parents, présentée en début d'assemblée générale*)

30 novembre 2011 (*Comment diriger une assemblée – Café rencontre pour les présidents des CÉ*)

15 février 2012 (*Le projet éducatif, le plan de réussite et la convention de gestion*)

21 mars 2012 (*Les budgets et la reddition de compte*)

SOIRÉES D'INFORMATION À L'INTENTION DE TOUS LES PARENTS

1^{er} février 2012

Parents en équilibre dans un monde de fous, Luc Poirier, conférencier

4 avril 2012

La discipline ... un jeu d'enfant ! Brigitte Racine, conférencière

** Selon les règles relatives au remboursement des frais encourus*



Adresses et répertoires téléphoniques

Mon école : _____

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Président(e) du CE : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Représentant au CP : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut au CP : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



Le comité de parents

1900 rue Côté

Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040, poste 2021

Télécopieur : 418-686-4041 à l'attention du comité de parents

Courriel : parents@cscapitale.qc.ca

Site : www.cscapitale.qc.ca/organisation/comite.asp



Envoi des rapports des différents comités de la commission scolaire

À l'attention de Lise Bernard

Courrier interne : 1900 rue Côté – Bâtisse 088

Courriel : bernard.lise@cscapitale.qc.ca

Téléphone : 418-686-4040, poste 2021

Télécopieur : 418-686-4041 à l'attention de Lise Bernard

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

2263, boulevard Louis-XIV

Québec (Québec) G1C 1A4

Téléphone : 418-667-2432

Télécopieur : 418-667-6713

Courriel : courrier@fcpq.qc.ca

Site : www.fcpq.qc.ca/fr/fede/mission.htm

La Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

Téléphone : 418-651-3220

Télécopieur : 418-651-2574

Site : www.fcsq.qc.ca

La Commission scolaire de la Capitale

1900, rue Côté

Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Site : www.cscapitale.qc.ca

Protecteur de l'élève

, téléphone : 418 686-4040, poste 2121 ou protecteureleve@cscapitale.qc.ca.

Direction générale

Monsieur Pierre Lapointe, directeur général

Poste 2003 Télécopieur : 418-686-4041

Madame Johanne Chenard, directrice générale adjointe aux affaires éducatives

Poste 2030 Télécopieur : 418-686-4434

Monsieur Richard Vallée, directeur général adjoint aux affaires administratives

Poste 2010 Télécopieur : 418-686-4434

Monsieur Erick Parent, secrétaire général et directeur de l'information et des communications

Poste 2100 Télécopieur : 418-686-4032

Services éducatifs des jeunes

1460, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2N9

Téléphone : 418-686-4040

Madame Joanne Paradis, directrice
Poste 2200 Télécopieur : 418-682-1575

Services des ressources financières

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Marc Drolet, directeur
Poste 2600 Télécopieur : 418-686-4044

Services des ressources matérielles

125, des Commissaires Ouest
Québec (Québec) G1K 1M7

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Éric Fortin, directeur
Poste 2500 Télécopieur : 418-525-8168

Secteur du transport scolaire

125, des Commissaires Ouest
Québec (Québec) G1K 1M7

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Guy Laporte, régisseur
Poste 2541 Télécopieur : 418-525-8061

Services des ressources humaines

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Madame Réjeanne Ducharme, directrice
Poste 2400 Télécopieurs : 418-686-0282 / 418-686-4045

Services de l'Informatique

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Claude Lavoie, directeur
Poste 2900 Télécopieur : 418-681-6058

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Téléphone : 418-643-7095

Télécopieur : 418-646-6461

Site : www.mels.gouv.qc.ca/conseils/

Protecteur de l'élève

Qu'est-ce qu'un protecteur de l'élève et quel est son rôle?

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un commissaire ou un employé de la commission scolaire. Cette personne est nommée par le conseil des commissaires. Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Il écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation conflictuelle.

Le protecteur de l'élève est responsable d'intervenir à la fin du processus lorsqu'un plaignant fait appel à ses services parce qu'il est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. Il statue sur le bien-fondé de la plainte et, au besoin, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.

Le protecteur de l'élève de la commission scolaire

Qui suis-je?

On me dit être une personne discrète, fiable et impartiale. Le conseil des commissaires de la commission scolaire m'a désigné protecteur de l'élève, en octobre 2011. Mon nom est Paul Labrecque et je serai en fonction le

Quel est mon travail?

J'interviens lorsqu'un élève ou ses parents s'il est mineur, font appel à mes services en ce qui concerne une plainte. Mon travail est comparable à celui d'un médiateur. J'ai le mandat d'écouter, d'analyser et de faire des recommandations au conseil des commissaires.

Qu'est-ce qu'une plainte?

Toute insatisfaction exprimée verbalement ou par écrit par l'élève ou ses parents, en ce qui concerne un service qu'il a reçu ou aurait dû recevoir de la commission scolaire ou en ce qui concerne une décision rendue par celle-ci.

Quand faire appel à mes services?

Lorsque toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste, j'interviens alors pour faire l'étude du dossier.

Comment me contacter?

Par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou
par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca.



Principaux sigles utilisés par le comité de parents

AQETA	Association québécoise des élèves en trouble d'apprentissage
CCSEHDAA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CCG	Comité consultatif de gestion
CCT	Comité consultatif du transport
CS	Commission scolaire
CSC	Commission scolaire de la Capitale
CE	Conseil d'établissement
CSQ	Centrale des Syndicats du Québec
CEPUI	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles
CP	Comité de parents
DG	Direction générale
DGA	Direction générale adjointe
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
FCSQ	Fédération des commissions scolaires du Québec
FGA	Formation générale des adultes
FP	Formation professionnelle
LIP	Loi sur l'instruction publique
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OPP	Organisme de participation des parents
PNE	Personnel non enseignant
RF	Ressources financières
RH	Ressources humaines
RM	Ressources matérielles
SEJ	Services éducatifs des jeunes
TA	Trouble d'apprentissage
TC	Trouble de comportement
TCC	Trouble de conduite et de comportement
TGA	Trouble grave d'apprentissage
TIC	Technologie d'information et de communication

INDICES DE DÉFAVORISATION

Le Ministère calcule annuellement deux indices de défavorisation pour les écoles des 69 commissions scolaires linguistiques. Les données utilisées sont tirées du recensement canadien et portent sur la situation des familles québécoises ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans en provenance de l'une ou l'autre des 1 504 unités de la Carte des unités de peuplement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Indice de milieu socio-économique (IMSE)

Il s'agit d'un indice composé qui utilise la proportion de mères sous-scolarisées, (2/3 de l'indice) et la proportion de parents inactifs sur le plan de l'emploi (1/3 de l'indice).

«La sous-scolarité se définit comme étant la proportion de famille dont les mères ont atteint, comme plus haut niveau de scolarité, des études primaires ou secondaires, sans diplôme d'études secondaires. L'inactivité parentale concerne la proportion de familles dont aucun parent ne travaille durant la semaine de référence du recensement canadien.»

Indice du seuil de faible revenu (SFR)

Cet indice mesure la proportion de familles vivant autour ou sous le seuil de faible revenu, calculé par Statistique Canada.

«Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion de familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles dans leur milieu de résidence (milieu rural, petite région urbaine, grande agglomération urbaine, ...).»

Les indices annuels sont publiés distinctement pour les écoles primaires et pour les écoles secondaires. Les indices annuels des écoles sont regroupés en rang décile, afin de situer la place relative de l'école parmi l'ensemble des écoles publiques, et ce, pour l'enseignement primaire et secondaire.

Conception :

Raymond Côté, Francine Girard, Alain Lévesque,
Michel Simard et Édith Thibault

Révision 2011 :

Hélène Dubé

Réalisation et mise en page :

Nathalie Chabot, infographiste

Trajet École Cardinal Roy

Boul. Laurentien Sud (175 Sud)
Sortie no. 2 Robert Rumilly, Rue Lee
50, rue Cardinal Maurice-Roy



Stationnement gratuit

